



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 AVRIL 2022

QUESTION N° 8 A L'ORDRE DU JOUR

OBJET : Lancement de la procédure de déclassement du domaine public communal pour environ 60 m² du parking « France Télécom », parcelle BN 639, avenue François Curée

L'an deux mille vingt-deux et le cinq avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de PEZENAS s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur RIVIERE Armand, Maire.
Date de convocation : 29 Mars 2022.

Présents : Présents : Mesdames et Messieurs RIVIERE Armand - SACCUCCI Rachel - BOURGAIN Manuel - MIALON Aurélie - VIVARES Robert - GARCIN SAUDO Julie - GUIRAUD Thomas - DEMOULIN Danièle - VERDEIL René - VICENTE Nicole - AZEMAR Danièle - BOUSQUET Jean-Marie - LOPEZ Georges - SUTRA DE GERMA Anne - CHASSAGNE Marie-Hélène - CASTINEIRA Gilbert - CIET Katia - BALLESTERO Marie - MOUTOU Xavier - DOS SANTOS Cécile - CASTILLO François - BENTAHAR Nadia - BLANC Benoit - VOGEL SINGER Alain - FORME Valérie - CAUSSE Florent - VERTICCIONE Kevin - SATGER Annick

Absents excusés : Monsieur DELBAC Patrick

Procurations : Monsieur DELBAC Patrick à Madame BALLESTERO Marie

Secrétaire de séance : Madame SACCUCCI Rachel

Monsieur le Maire rappelle que la création du centre médical l'Epione, au 12 avenue François Curée, en 2019 a entraîné la transformation de la parcelle BN 641 en parking réservé à sa clientèle.

Depuis cette date, plusieurs emplacements de stationnement pour une surface d'environ 60 m² du parking « France Télécom » sont inaccessibles.

Cette surface de terrain correspond toutefois à de la voirie affectée aujourd'hui à du stationnement. Elle fait donc partie du domaine public communal inaliénable.

De ce fait, il est nécessaire de lancer une procédure de déclassement du domaine public.

Le déclassement doit être précédé, outre de l'enquête publique, de la désaffectation matérielle du terrain et de la régularisation d'un document d'arpentage délimitant le terrain d'environ 60 m² du restant du terrain qui restera conservé par la ville pour l'usage de parking.

Monsieur le Maire propose de lancer la procédure de déclassement de ce terrain d'environ 60 m².

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à délibérer :

LE CONSEIL

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire,
- L'adopte en son entier,
- Autorise le lancement de la procédure de déclassement du terrain d'environ 60 m² sur la parcelle BN 641.

Vote : Unanimité

Fait et délibéré à PEZENAS, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Armand RIVIERE



Envoyé en préfecture le 13/04/2022

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le

ID : 034-213401995-20220413-DE_04_22_8-DE

Plan pour le déclassement d'un terrain d'environ 60 m² du parking France Télécom

